



Formation au BPJEPS

Spécialité : « Loisirs tous publics »

Qualifiant BPJEPS : Du 07 Novembre 2016 au 29 Septembre 2017

Le BPJEPS – Loisirs tous publics

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport « Loisirs tous publics » est un diplôme professionnel de niveau IV. Il est délivré par le Ministère des Sports et le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative. Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Son objectif est de former des animateurs professionnels, animateurs socioculturels ou directeurs d'accueil de loisirs.

Public concerné

Cette formation concerne des personnes ayant une expérience dans le domaine de l'animation.



Demandeurs d'emploi



Salariés

Dans le cadre :

- d'un congé individuel de formation,
- d'un contrat ou une période de professionnalisation,
- d'une prise en charge de l'employeur,

Descriptif du métier

Le diplôme permet d'acquérir les compétences pour être animateur dans des structures associatives ou municipales (le diplôme est reconnu dans le cadre de la Fonction Publique Territoriale et permet de se présenter au concours d'animateur territorial, catégorie B).

Directeur

Dans des accueils de mineurs avec, ou sans, hébergement, ce diplôme permet de diriger des accueils de loisirs organisés pour une durée de plus de 80 jours et pour un effectif supérieur à 80 mineurs.

Animateur

- Dans le cadre des dispositifs contractuels : contrat temps libre, contrat éducatif local ou des temps d'animation périscolaires.
- En centre social, centre socioculturel, club de jeunes, maison de quartier.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formation en cours d'habilitation par la DRJSCS de Normandie



Réunion d'information

Le 21 Juin 2016
de 14H00 à 16H00
AU CRJS
16 RUE RABELIN
27200 VERNON

Entrée en formation

Satisfaire aux exigences préalables de Jeunesse et Sports

- Vous devez justifier d'un des diplômes suivants :
 - BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation).
 - BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur).
 - BASE (Brevet d'Aptitude à l'animation Socio-Éducative).
 - BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien).
 - Tout diplôme attestant de compétences à animer un groupe quel que soit son champ d'intervention.
 - Tout diplôme de niveau 4 ou supérieur.
- Ou**
- Justifier d'une expérience professionnelle ou bénévole dans le champ de l'animation d'une durée égale à 6 mois minimum.
 - Cette expérience doit être justifiée par un dossier récapitulatif de 6 pages minimum de l'ensemble de votre expérience d'animation et accompagné d'une lettre présentant vos motivations pour le métier d'animateur : ce dossier doit être fourni avec le dossier d'inscription

Satisfaire aux conditions d'entrée de l'ifac

- o Tous les candidats doivent justifier d'une expérience minimale de 6 mois à temps plein.

S'inscrire auprès du centre de formation

Le dossier d'inscription est à demander et à renvoyer au centre de formation. Si votre dossier est complet, vous serez convoqué aux épreuves de sélection.

Sélection

Les tests de sélection sont organisés par le centre de formation. Ils comprennent :

- **Une épreuve écrite (3 heures)** : QCM de culture générale, rédaction, réflexion et analyse d'une situation. Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire ;
- **Une épreuve orale (45 minutes)** : entretien de motivation et présentation du projet professionnel.

Dates

- Clôture des inscriptions : Le 02 Septembre 2016
- Épreuve écrite : Le 20 Septembre 2016
- Épreuve orale : Le 30 Septembre 2016

Déroulement de la formation

⊗ Durée de la formation

Qualifiant BPJEPS :

Du 07 Novembre 2016 au 29 Septembre 2017
La formation se déroulera en alternance

- ➡ **660 Heures de formation théorique.**
(Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi)
- ➡ **640 Heures en structure d'animation.**
(Mercredi et Vacances scolaires)
- ➡ **Soit 1300 heures au total**

🏠 Lieu de la formation

CRJS
16 RUE RABELIN
27200 VERNON

Frais de formation

Frais de formation

- Pour les demandeurs d'emploi,
 - **Coût de la formation : ➡ 5 072,06 Euros.**
- Dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation ou d'une prise en charge par l'employeur, la formation est facturée :
 - **Coût de la formation : ➡ 7 168,00 Euros.**

Rémunération pendant la formation :

- Rémunération dans le cadre d'une allocation Pôle Emploi.



Référentiel de formation : 10 unités capitalisables

La formation est organisée autour de dix unités capitalisables (UC) qui devront être certifiées pour obtenir le diplôme. L'expérience pratique devra permettre :

- La conduite d'actions d'animation de loisirs pour tous publics ;
- La conception, la réalisation et l'évaluation d'un projet d'animation
- Une mise en situation en qualité de directeur dans le cadre d'un accueil de loisirs ou d'un séjour de vacances

↻ UC 1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

- Les bases de la communication interpersonnelle (les règles, l'écoute active, la reformulation...).
- La communication écrite professionnelle (les règles élémentaires, le courrier, le projet, le rapport).
- La maîtrise des TIC (word, le tableur, surfer,..).
- Le dossier professionnel (la recherche documentaire, la présentation d'un document).

↻ UC 2 : Prendre en compte les caractéristiques du public pour préparer une action éducative

- La connaissance des publics (notions générales de psychologie et de physiologie, la psychologie du développement).
- L'approche des problèmes de société (la famille, l'intégration, l'interculturel, les problématiques urbaines).

↻ UC 3 : Préparer un projet ainsi que son évaluation

- L'éducation populaire, l'animation socio-culturelle.
- La typologie des structures d'animation.
- Les institutions et le partenariat.
- La méthodologie du projet (les différents types de projet, le cycle de projet, les notions d'objectifs, de plan d'action, d'évaluation, de moyens).

↻ UC 4 : Participer au fonctionnement de la structure

- Le cadre associatif.
- Le contexte communal.
- Les marchés publics et la délégation de service.
- Le droit social (le contrat de travail, le règlement intérieur).
- L'organisation professionnelle (statut, fonction, missions, activités et organigramme).

↻ UC 5 : Préparer une action d'animation de loisirs pour tous publics

- La pédagogie de l'activité (les attitudes pédagogiques, l'organisation de l'activité, la fiche de séance).
- L'aménagement du temps et de l'espace. La sécurisation de l'espace.
- L'évaluation d'une action d'animation.

↻ UC 6 : Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation de loisirs pour tous publics

- La résolution des conflits.
- La relation éducative (l'autonomie, les règles de vie collectives).
- Le fonctionnement des groupes (la dynamique des groupes, la régulation, la conduite de réunion).
- La maltraitance.

↻ UC 7 : Mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités éducatives et de découverte pour tous publics

- Les grands courants pédagogiques.
- La responsabilité, les assurances, le risque juridique.
- La réglementation des activités.

↻ UC 8 : Conduire une action éducative et de découverte dans le cadre des loisirs pour tous publics

- La direction des accueils de loisirs de mineurs et séjours de vacances
- L'évaluation de sa pratique.
- Méthodologie du bilan et des évaluations
- La gestion
- Le travail d'équipe et la conduite de réunion

↻ UC 9 : Maîtriser les outils et les techniques nécessaires à la mise en œuvre d'actions d'animation de loisirs tous publics

- Le journal d'expression.
- L'expression théâtrale.
- Les techniques d'art plastiques
- L'expression corporelle.

↻ UC 10 : Intégrer les actions éducatives des ACCEM dans la vie locale

- Animer une équipe d'animation
- Le partenariat, les réseaux de professionnels
- La participation des familles
- Les dispositifs éducatifs locaux
- Le périscolaire
- Le cadre municipal, le service public, les services municipaux, la fonction publique territoriale, les procédures budgétaires et administratives.



L'ifac

Créé en 1975, l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil, est une association d'échanges entre élus locaux et professionnels visant à oeuvrer pour l'amélioration des services à la population. Nous intervenons sur trois champs :

- L'animation socio-éducative et socioculturelle, en contribuant à l'éducation pour tous à travers la culture, les arts et les loisirs,
- L'action sociale, afin de proposer des aides spécifiques et adaptées à des publics rencontrant des difficultés,
- La Politique de la Ville, pour le désenclavement des quartiers en difficulté, par la coordination des différents acteurs de terrain.

Vous pouvez télécharger notre **projet associatif** sur le site ifac.

Nos actions

Notre action consiste à proposer des solutions techniques concrètes, locales et adaptées en fonction des besoins et demandes de terrain :

- Formation des acteurs de l'éducation, de la culture et des loisirs, de l'action sociale ou des services de proximité, pour les collectivités locales et les associations.
- Conseil et accompagnement des collectivités locales ou associations dans l'élaboration, la mise en place ou l'évaluation de leur politique publique (animation, jeunesse, politique de la ville, éducation...).
- Animation : réalisation de missions de gestion d'équipements et de coordination de projets auprès des collectivités locales.

La formation à l'ifac

Nos formations sont centrées sur trois principes :

- Une **approche pragmatique**, avec une alternance entre approches théoriques et applications pratiques. Elle vise à acquérir une capacité d'action basée sur des compétences opérationnelles, permettant de faire face aux réalités du terrain.
- Une **adaptabilité à l'emploi**, en suivant les évolutions du marché de l'emploi et répondant aux besoins des employeurs.
- Un **accompagnement individualisé** avec des positionnements réguliers notamment au début de la formation, nous individualisons les parcours.

Se former à l'ifac, c'est aussi entrer dans un réseau d'échanges et de partages d'expériences grâce à ses publications et ses fiches techniques, à un réseau de structures d'accueil et d'employeurs impliqués, à des formateurs qui sont aussi des praticiens.

Les autres formations de l'ifac

- Formations à l'encadrement des centres de vacances et de loisirs : validation du bafa et du bafd.
- Formations professionnelles à l'animation : préparation au bapaat, au bpjeps, au dejeeps.
- Accompagnement à la VAE pour les diplômés professionnels de l'animation.
- Formations continues des animateurs.
- Formation de « Formateur pour publics en difficulté ».
- Formations d'éducateurs spécialisés et de moniteur-éducateurs
- Formations aux métiers de la petite enfance et de l'aide à la personne : formation d'assistantes maternelles agréées à titre permanent ou non permanent, préparation au CAP Petite Enfance.

Les centres de formation ifac



Centre de Formation – ifac 76

32 rue Jules Lecesne
76 000 Le Havre
02 35 19 59 75



Centre National de Formation

53 rue RPC Gilbert
92600 Asnières-sur-Seine
01 46 88 10 10



Centre de Formation - ifac 78

39 bis rue Renoir
78960 Voisins-le-Bretonneux
01 30 64 67 30



Centre de Formation - ifac 95

139 avenue du Général Leclerc
95130 Franconville
01 34 14 02 08

Retrouvez-nous sur internet

www.ifac.asso.fr

